

Astuce du mois

Décembre 2015



Quelle date d'admission inscrire?

La date d'admission à inscrire dans le eFRAN est la date d'admission du résident dans l'établissement et non celle de l'admission dans l'unité de soins.

Il s'agit donc de la même date que celle mentionnée dans l'évaluation PLEX.

Que faire dans le cas d'un court séjour qui devient long séjour?

La date d'admission en long séjour d'une personne catégorisée initialement « court séjour » est la date d'admission en « court séjour ». La règle est donc la suivante :

DATE D'ADMISSION EN LONG = DATE D'ADMISSION EN COURT

En conséquence, la date d'admission dans la première évaluation PLAISIR de la personne est la même que la date d'admission en court séjour mentionnée dans l'évaluation PLEX.

Bonne utilisation du eFRAN et
Joyeuses Fêtes de toute l'équipe!

